

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL FÉDÉRAL EXTRAORDINAIRE
Séance du 31 juillet 2025**

Présents :

Gilles Erb, Président

Isabelle Wegel, Elodie Wey, Carine Bloch, Corinne Come, Cécile Léonard, Marie Francisco, Gwen Geronimi (départ à 19h45), Sophie Larcher, Patrick Beaussart, Pascal Bertrand, Eric Hennemann, Fabrice Kosiak, Stéphane Lebrun, Emmanuel Marzin, Christophe Porte, Jean-Michel Poulat, (soit 17 personnes).

Assistant :

Hélène Vilo (départ à 20h02), Thierry Albertin, Jean-René Chevalier, Philippe Dumonteil, Patrick Lustremant, Renan Thepaut, Robert Vasseur.

Thomas Chevalier, Directeur général adjoint
Nicolas Dennielou, Chef de cabinet

Membres excusés du Conseil fédéral :

Sarah Hanffou, Vuthny Savan, Sophie Bodin, Claire Delpouve, Adrien Dodu, Vincent Blanchard, Jean-Christian Gremillon, Kevin Verdot.

Autres excusés :

Marion Vayre, Elidia Alcide Dit Clauzel, Isabelle Alliot-Michoux, Sylvie Avit Relet, Alexandra Boons, Nico Angenon, Bernard Ferrière, Charles Gaveau, Patrick Gillmann, Jean-Luc Guillot, Gérald Huioutu, Ambdillah Toumbou.

Magali Andrier, Directrice générale, DTNA
Jean-Nicolas Barelier, Directeur technique national

Début à 19h05 en visioconférence.

Le Président de la FFTT, M. Gilles Erb, introduit la réunion en recontextualisant les étapes qui ont conduit à l'organisation de ce Conseil fédéral extraordinaire sur l'avenir des championnats ProA-ProB Messieurs et Dames.

1. Vague de Contestation

- À la suite des décisions du **Conseil fédéral** du 16-17 mai, du **bureau exécutif** du 16 juin et de la **note envoyée aux clubs professionnels** le 19 juin, une **forte contestation** est née chez les clubs professionnels, tant masculins que féminins.
- **Courriers de contestation :**
 - **17 juin 2025** : Courrier signé par 9 clubs de Pro A.
 - **24 juin 2025** : Courrier signé par 8 clubs de Pro A Messieurs.
- Gilles Erb a rencontré certains présidents de clubs lors des **playoffs du 29 juin 2025**.

2. Réactions et Mesures Prises

- Face à la contestation, Gilles Erb a décidé d'agir rapidement en **réunissant les clubs pros le 16 juillet 2025**.
 - L'objectif était de **répondre à leurs préoccupations**, d'**écouter leurs arguments**, et de **donner sa vision de l'évolution** des championnats.
 - Il a exprimé la nécessité de réformer le championnat pour le rendre **plus événementiel** et attirer un public plus large.

3. Problèmes soulevés par les clubs

- **Manque d'anticipation** des décisions, arrivées trop tard par rapport au début de la saison.
- **Absence de concertation** : Une concertation est nécessaire en amont des décisions même si les clubs ont des intérêts divergents (certains luttent pour la 1ère place, d'autres pour le maintien).

4. Engagement pour des actions à court et long terme

- **Court terme** : Organiser un **Conseil fédéral extraordinaire** pour préparer la saison 2025-2026 avec des adaptations urgentes (par exemple, revoir le **Boxing Day**).
- **Long terme** : Une proposition d'évolution plus large des championnats sera présentée fin 2025 pour laisser le temps aux clubs de se préparer pour des changements à partir de **2027-2028**.

5. Contexte difficile

- **Contexte budgétaire** : L'État a imposé une coupe de **300 millions d'euros** pour le sport en 2025, et il y a une **réduction des subventions** versées aux clubs (-43% depuis 2025). Ce contexte financier très contraint fragilise l'équilibre financier des clubs.
- **Double peine** : En plus de la réduction des crédits publics, les **collectivités locales**, principaux financeurs des clubs, sont également sous pression avec une **économie de 5,3 milliards d'euros à réduire**.

6. Révision des décisions prises en mai et juin

- Gilles Erb a reconnu que certaines décisions avaient été prises de manière **précipitée**, notamment en raison de l'opportunité offerte par les forfaits des clubs de Pro A et Pro B.
- Le besoin de **réviser les procédures** de changement a été mis en avant. Si, comme les clubs l'ont soulevé, une concertation est nécessaire en amont des décisions, **La Fédération** est seule responsable de l'évolution des championnats.

7. Réunion du 16 juillet et décisions

- À la suite de la réunion du 16 juillet, plusieurs décisions ont été prises :
 1. **Suspension des décisions** prises lors des Conseils fédéraux de mai et juin.
 2. **Propositions d'adaptations urgentes**, en particulier pour le calendrier et le format des matchs.

3. **Envoi d'un courrier aux clubs de Pro A** le 17 juillet pour les informer des ajustements à court terme.
4. **Lancement d'un travail sur l'évolution globale des championnats** à long terme, devant être présenté fin 2025.

8. Déroulement de la réunion

- Quatre étapes seront suivies pour chaque championnat :
 1. **Résolutions** des propositions de changements à court terme.
 2. **Argumentation** sur ces changements.
 3. **Traduction réglementaire** des modifications proposées.
 4. **Vote** des propositions lors du Conseil fédéral.

A) Pro A Dames

1. Résolutions

- Lors des réunions des **16 et 17 mai derniers**, des **modifications importantes** avaient été proposées pour le championnat **Pro A Dames**. Ces modifications auraient eu un impact majeur sur le format et l'économie du championnat, notamment en raison de **l'augmentation du nombre de matchs**, ce qui aurait généré des difficultés financières pour les clubs.
- En raison de la situation économique difficile, il est proposé de **suspendre les résolutions votées le 17 mai dernier** et de revenir à un format similaire à celui de la saison 2024-2025.
- **Alignement du nombre d'équipes** : Le championnat **Pro A Dames** resterait à **12 équipes** (comme précédemment), en opposition à la résolution de mai qui prévoyait un alignement à **10 équipes** pour toutes les divisions.
- **Phase régulière** : Le format de la **phase régulière** restera inchangé avec une **rencontre aller uniquement**, soit **11 journées**, suivies de **play-offs** et **playdowns** (comme pour la saison 2024-2025).
- **Descente en fin de saison** : Le maintien du principe d'une **seule descente** en fin de saison, tel qu'il a été appliqué pour 2024-2025.
- **Proposition de réintroduction** : Après des demandes fortes des clubs, il est proposé de réintroduire le **joker médical**, mais avec un périmètre **réduit**.

- **Limitation** : Le joker médical ne sera disponible que pour la **joueuse numéro 1** de l'équipe, afin de garantir que seules ces joueuses puissent être remplacées en cas d'indisponibilité médicale.
- Cette restriction vise à **préserver l'équité** tout en répondant aux demandes des clubs professionnels.
- Un travail est prévu sur **l'équivalence de classement**, probablement pour clarifier et adapter les règles relatives à l'**admissibilité des jokers médicaux** en fonction du classement des joueuses.
- La proposition **ne remet pas en cause** les règles votées concernant la **multi-appartenance** des joueuses, mais constitue un ajustement temporaire concernant le joker médical et le format du championnat.

2. Argumentation

- **Préservation de l'équilibre financier des clubs** : Les clubs professionnels de Pro A Dames bénéficieraient d'un format de championnat moins coûteux, car chaque match supplémentaire entraînerait une **perte financière** pour les clubs. En limitant le nombre de matchs, l'impact économique est atténué.
- **Compromis entre équilibre financier et logistique** : Le format actuel (avec 12 équipes et 11 journées de phase régulière) permet aux clubs de mieux gérer leurs **effectifs**, leurs **coûts logistiques**, et de répondre aux exigences du calendrier.
- **Retour du joker médical** : Le retour du joker médical, limité aux joueuses-clés (numéro 1), permettrait de maintenir **l'équité** du championnat tout en apportant de la flexibilité aux clubs en cas d'indisponibilité médicale d'une joueuse importante.

3 – Traduction réglementaire

- **Pas de modification réglementaire**
- **Format du Championnat Pro pour la Saison 2025-2026**
 - **Phase régulière** :
 - Le championnat reste structuré autour d'une **poule de 12 équipes**.

- Chaque équipe joue contre les autres en **rencontres aller simple**.
- À l'issue des **11 journées** de compétition, un **classement est établi** de la position **1 à 12**.
- **Play-offs :**
 - À la fin de la phase régulière, les équipes classées de **1 à 6** participent aux **quarts de finale**, suivis des **demi-finales** et des **finales en aller-retour**.
 - **Les finales** désignent le **champion de France**.
- **Play-downs :**
 - Les équipes classées de **7 à 12** disputent les **quarts de finale**, les **demi-finales**, et les **finales en aller-retour**.
 - Toutes les places sont disputées, et l'équipe classée **dernière** à la fin de cette phase descend en **Pro B**.
- **Joker Médical**
 - **Principe** : Le **joker médical** est réintroduit avec deux principales modifications par rapport à la saison précédente (2024-2025).
 - **Modification 1 : Indisponibilité d'une joueuse** :
 - Le joker médical s'applique uniquement si une joueuse est **indisponible pendant au moins un mois** pour des raisons médicales ou de maternité.
 - **Le joker médical est utilisé uniquement pour une joueuse figurant en première position sur la liste déposée par l'association.**
 - **Modification 2 : Critères de classement pour le joker médical** :
 - Le classement du joker médical doit être **inférieur ou égal à celui de la joueuse qu'il remplace**.
 - Le classement à prendre en compte dépend de deux critères :
 1. **Classement mondial** : Si la joueuse est parmi les **150 premières** du classement mondial, c'est ce classement qui sera utilisé.
 2. **Classement national** : Si la joueuse ne fait pas partie des 150 premières au niveau mondial, le classement **national** au moment de la demande de mutation sera pris en compte.

- Si nécessaire, une **équivalence de classement** pourra être validée par la **Commission sportive fédérale pro**.
- **Autres Précisions**
 - **Règles de participation et multi-appartenance** :
 - Les règles adoptées en mai dernier concernant la **multi-appartenance** et la **composition des listes de joueuses** ne sont pas remises en cause.
 - Ce qui est abordé ici concerne uniquement l'aspect du **déroulement sportif** du championnat.
 - **Descente en Pro B** :
 - L'équipe classée **dernière** du championnat est **reléguée** en **Pro B**.

Une remarque est soulevée en séance :

- *Si une équipe ne termine pas la saison et que le classement se retrouve avec seulement 11 équipes, comment cela affecte-t-il la descente ? Est-ce que la **dernière équipe** descend toujours, même s'il n'y a que 11 équipes au final ?*
- *Réponse : oui.*

4 – Vote

Décision : résolutions adoptées à l'unanimité des présents (soit 15 pour, 0 abstention, 0 contre. Stéphane Lebrun et Eric Hennemann ne participent pas au vote.

B) Pro B Dames

1. Résolutions

- Le Conseil fédéral décide **de suspendre les résolutions votées le 17 mai 2025**, qui prévoyaient un alignement des divisions à 10 équipes. Conséquence : **retour au format à 8 équipes en Pro B Dames** pour la saison 2025-2026.
- Maintien du principe **d'une seule montée** et une seule descente. **Pas de changement** concernant les règles de multi-appartenance, les dispositions précédentes restent en vigueur.

2. Argumentation

- La Pro B dames reste alignée sur le calendrier de la nationale permettant ainsi aux plus jeunes joueuses de continuer leurs études de façon régulière sans avoir à poser de jours de congés.
- Moins de rencontres (on revient à 14 journées au lieu de 18) sachant que chacune d'entre elle est déficitaire pour les clubs.
- Priorité à l'équipe de France jeunes (éviter les chevauchements au niveau du calendrier)
- Retour du "joker médical" pour les joueuses n°1 de la liste de chaque club : En cas de blessure, possibilité de remplacement afin de préserver l'équité du championnat

3. Traduction réglementaire

- Déroulement sportif
 - Elle comprend une poule de 8 équipes ; elle se déroule sous forme de rencontres aller-retour (14 rencontres). A l'issue des 14 journées, un classement de 1 à 8 est établi.
 - L'équipe classée première est championne de Pro B dames et accède à la Pro A dames.
 - L'équipe classée dernière descend en nationale 1 dames.
- Réintroduction du joker médical

Questions soulevées en séance :

- Question : Une joueuse inscrite sur une liste de Pro B peut-elle jouer en Pro A si le club possède une équipe dans les deux divisions ?
- Réponse : *Oui, une joueuse inscrite en Pro B peut jouer en Pro A, à condition de : 1. Respecter les conditions de classement requises pour jouer en Pro A. 2. Se conformer aux règles de brûlage en vigueur (en fonction des dates de dépôt des listes).*
- Question : *Dans un club disposant à la fois d'une équipe en Pro A Dames et en Pro B Dames, si la joueuse n°1 de Pro B est déjà déclarée joker médical, peut-elle aussi jouer en Pro A Dames si la joueuse N°1 de Pro A est joker médical ?*
- Réponse / Clarification : *Non, une joueuse déclarée comme joker médical en Pro B Dames ne peut pas monter jouer en Pro A Dames.*

Cette règle vise à préserver l'usage unique du joker médical par club et par division, pour éviter les doubles statuts ou les chevauchements. Le joker médical est strictement limité à une joueuse n°1 par division et par club.

PS : Après vérification, il n'est pas nécessaire de procéder à d'autres modifications réglementaires à ce sujet car l'article relatif au joker médical prévoit que "le joueur recruté ne peut participer qu'aux rencontres de l'équipe pour laquelle le joueur indisponible figurait sur la liste déposée par l'association", ce qui rend impossible la situation énoncée.

4. Vote

Décision : résolutions adoptées à l'unanimité des présents (soit 13 pour, 0 abstention, 0 contre. Stéphane Lebrun, Eric Hennemann et Fabrice Kosiak ne participent pas au vote.

c) Pro A Messieurs

1. Résolutions

- Passage de 1 à 2 descentes en fin de saison 2025/2026
- Phase régulière du championnat se disputant sur 18 rencontres aller-retour suivie d'une phase finale avec des playoffs comme lors de la saison 2024-2025
- Nous proposons la réintroduction du joker médical. (n°1 de l'équipe + équivalence de classement)

Cette proposition ne remet pas en cause le principe ni les règles votées en mai concernant la multi-appartenance, mais constitue un ajustement temporaire dans un contexte particulier.

2. Argumentation

- **Préservation de l'aspect financier** des clubs de Pro A malgré les difficultés économiques : Chaque rencontre de championnat génère des pertes financières pour les clubs. Par conséquent, réduire le nombre de matchs ou ajuster certaines règles permettrait de limiter les pertes.
 - Le **format actuel du championnat Pro A** semble convenir à la majorité des clubs : un bon compromis entre **équilibre financier, gestion des effectifs, et contraintes logistiques**.
 - **Retour du joker médical** : Cette mesure, qui permet de remplacer un joueur blessé, a été demandée par les clubs pour préserver l'équité du championnat.
- **Evolution des descentes**
 - Passage de **1 à 2 descentes** à l'issue de la saison 2025-2026. Cette mesure vise à :
 - **Préserver les ambitions des 12 clubs** de Pro B Messieurs, qui ont investi dans des effectifs compétitifs avec l'objectif de montée
 - **Ne pas pénaliser les clubs de Pro A** qui ont déjà finalisé leur recrutement pour se maintenir.

3. Traduction réglementaire

- Reprise du **modèle déjà appliqué** en 2024-2025
 - Phase régulière : **10 équipes, rencontres aller-retour, classement de 1 à 10**
- **Modification des descentes :**
 - Passage de **1 à 2 descentes** en fin de saison
 - Les équipes classées dernière et avant-dernière **descendent directement en Pro B Messieurs**.
 - **Pas de play-down**

- **Phase finale – Play-offs**

- Les équipes classées **1 à 4 disputent les play-offs** :
 - Demi-finales en aller-retour
 - Finale **unique** pour le titre de Champion de France de Pro A Messieurs
- Toutes les places sont jouées, comme en 2024-2025

- **Joker médical**

- Application **du même principe que pour les autres divisions** (Pro A et Pro B Dames).
- Un seul joker médical, réservé au joueur n°1 de la liste de chaque club, en cas de blessure, sous conditions de classement.

Des remarques sont soulevées en séance :

- *Inquiétude sur un éventuel allongement du championnat Pro A Messieurs : passage envisagé de 18 à 21 ou 22 journées, ce qui pourrait poser un problème pour les joueurs internationaux.*
- *Contacté par le dirigeant d'un club, également maire et ancien député. Ce dernier exprime son désaccord vis-à-vis d'un changement de règles tardif, qu'il juge non conforme à l'esprit sportif.*
- *Réponse : Les choses sont assez simples : si on fait monter 2 clubs de Pro B, il faut faire descendre 2 clubs de Pro A.*
- *Que se passe-t-il en cas de désistement d'un club en Pro A ? Faut-il faire monter la 3e équipe de Pro B (comme cela s'est déjà vu par le passé) ? Point non précisé dans les textes actuels, à clarifier selon lui.*
- *Réponse : Ce point n'est jamais écrit de manière automatique. Le règlement prévoit que la Commission sportive pro décide au cas par cas. En cas de place vacante, c'est cette commission qui statue sur une éventuelle montée supplémentaire.*

4. Vote

Décision : résolutions adoptées à l'unanimité des présents (soit 15 pour, 0 abstention, 0 contre. Stéphane Lebrun ne participe pas au vote).

D) Pro B Messieurs

1. Résolutions

- Proposition de suspendre les résolutions votées le 17 mai dernier en Conseil Fédéral, lesquelles prévoient un alignement à 10 équipes pour l'ensemble des divisions, ceci impliquerait de maintenir un format à 12 équipes en Pro B Messieurs pour la saison 2025/2026, format identique à celui en vigueur lors de la saison 2024-2025
- Phase régulière du championnat ne se disputant qu'avec des rencontres aller uniquement (11 journées), suivie d'une phase finale de play-offs et de play-downs
- Proposition de passer à un format avec 2 montées (contre 1 actuellement) et 2 descentes afin de renforcer la dynamique sportive et l'attractivité du championnat
- Nous proposons de réintroduire le principe du Joker médical. (n°1 de l'équipe + équivalence de classement)
- Cette proposition ne remet pas en cause le principe ni les règles votées en mai concernant la multi-appartenance mais constitue un ajustement temporaire dans un contexte particulier

2. Argumentation

- Les clubs de Pro B semblent apprécier le format actuel, lequel permet un bon équilibre entre intensité sportive et contraintes logistiques et budgétaires
- Format sans match supplémentaire par rapport à la saison passée donc charges maîtrisées pour les clubs
- Respect des 12 clubs de Pro B quant aux engagements financiers pris par chacun vis à vis de leurs recrutements respectifs
- Retour du "joker médical" pour les joueurs n°1 de la liste de chaque club : En cas de blessure, possibilité de remplacement afin de préserver l'équité du championnat

3. Traduction réglementaire

- Pas de **changement de format** par rapport à la saison 2024-2025
 - Poule unique de **12 équipes**, rencontres aller uniquement, classement de 1 à 12
 - Phase finale & relégations

- Play-offs
 - Le vainqueur et le finaliste accèdent à la Pro A Messieurs
- Play-downs
 - Les 11e et 12e descendent en Nationale 1
- Joker médical
 - **Application du même article** que pour les autres divisions

4. Vote

Décision : résolutions adoptées à l'unanimité des présents (soit 15 pour, 0 abstention, 0 contre. Stéphane Lebrun ne participe pas au vote).

Conclusions par le Président de la FFTT, M. Gilles ERB, sur l'avenir et la réforme structurelle des championnats Pro.

Il a tenu à remercier l'ensemble des membres présents pour :

- Leur confiance dans les orientations proposées ;
- La qualité des échanges ;
- Et surtout, pour les votes réalisés au cours de la séance, qui ont été largement consensuels, voire unanimes sur plusieurs points structurants.

Cette unanimité est considérée comme un levier essentiel pour permettre à la Fédération de poursuivre son travail de modernisation, dans un esprit de co-construction avec les clubs.

La séance se clôt sur un message d'unité, de confiance mutuelle et de responsabilité partagée.

Les prochaines échéances : un groupe de travail sera constitué dès le mois d'août et piloté par le pôle compétitions. Une proposition sera faite aux clubs au plus tard le 31 décembre 2025 en vue d'une application pour 2027/2028.

Fin du Conseil fédéral : 20h20.

Gilles ERB
Président

Jean-Michel POULAT
Secrétaire Général